Assurances de personnes

Prévoyance collective

2 jours (14h00) | 4,6/5 | ASSUR-8992387 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 825 € ht

Formations Compétences Métier › Assurance › Assurances de personnes

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

Connaître les modalités de mise en place d'un contrat collectif en entreprise

Identifier les garanties de prévoyance collective

Gérer ses contrats pour répondre aux obligations sociales et fiscales

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

Prérequis

Avoir suivi " Assurances de personnes " (code 92189)

Public concerné

Chargés d'études juridiques et actuarielles
Gestionnaires de contrats collectifs
Conseillers commerciaux au sein de cabinets de courtage
Conseillers commerciaux en assurances collectives au sein de compagnies d'assurances
Directeurs et responsables des ressources humaines
Juristes en droit social

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Mettre en place un régime collectif

Intégrer le fonctionnement des entreprises et branches professionnelles

- Les obligations conventionnelles et accords d'entreprise
- La décision unilatérale de l'employeur
- La modification et la dénonciation du régime

Promouvoir cet outil de dialogue social, de motivation et de fidélisation du salarié

- L'accord référendaire
- Un élément de rémunération globale

Exercice d'application : identification des modalités de mise en place d'un contrat de prévoyance

Maîtriser les effets des dispositions réglementaires

Analyser les conséquences des lois Évin et Veil

- Les incidences lors de la souscription
- Les engagements de longue durée
- L'obligation de maintien des prestations
- Le respect de l'obligation de conseil : remise de la notice d'information
- Le nouvel article 31 de la loi Évin : la prolongation des carrières

Intégrer les dispositifs des circulaires et de l'accord national interprofessionnel

- Les modalités d'application de l'ANI : indemnité de départ à la retraite, portabilité du droit de prévoyance et santé
- La circulaire du 30/01/09 de la Sécurité sociale
- La circulaire de l'Acoss

Analyser le mécanisme de la prévoyance collective

Décrypter le contrat de prévoyance

- L'objet du contrat
- Les garanties
- Les cotisations/Exclusions/Sinistres

Définir les parties prenantes

- Le souscripteur
- Les adhérents
- Les ayants-droit/Les bénéficiaires

Identifier les types de garanties

- Les garanties en capitaux
- Les garanties en revenus

– Les garanties complémentaires

Exercice d'application : analyse des clauses d'un contrat de prévoyance

Identifier le régime fiscal et social des cotisations et prestations

Mesurer les contrôles nécessaires à une bonne gestion des contrats

– Évaluer les conséquences du dépassement des limites de versement
– Connaître la fiscalité et les charges sociales applicables sur les prestations : en cas de maladie et d'accident de la vie privée ou professionnelle

Le + de la formation
Un module e-learning d'1h30 sur les *« Les fondamentaux du droit des assurances, ça s'apprend ! »* est disponible en amont et en aval de votre formation.

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation en 3 phases : Pendant la formation : un bilan quotidien effectué par l'intervenant À chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifs À froid : à J +3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d'accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme. Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation. Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.